



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-114

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2025-04-14-00006 - ARRETE 2025-DOS-UAPB-0024 portant fermeture de la pharmacie à usage intérieur de l'Etablissement Public

Départemental Aligre et Marie Thérèse à LEVES (28) (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-04-14-00006

ARRETE 2025-DOS-UAPB-0024 portant fermeture
de la pharmacie à usage intérieur de
l'Etablissement Public Départemental Aligre et
Marie Thérèse à LEVES (28)

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE**

ARRETE 2025-DOS-UAPB-0024

portant fermeture de la pharmacie à usage intérieur de l'Etablissement Public
Départemental Aligre et Marie Thérèse à LEVES (28)

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment la 5^{ème} partie, livre I, titre 2, chapitre VI sur les pharmacies à usage intérieur ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière ;

VU la décision de la directrice générale de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé du 21 juillet 2023 relative aux Bonnes Pratiques de Préparation ;

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 du 2 août 2024 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU la demande déclarée complète le 18 décembre 2024 présentée par la directrice de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse (Etablissement Public Départemental) sise 10 rue de Josaphat – 28300 LEVES sollicitant la fermeture de la pharmacie à usage intérieur de son établissement à compter du 1^{er} juin 2025 ;

VU l'avis favorable en date du 3 février 2025 de la section H de l'Ordre national des pharmaciens ;

CONSIDERANT l'instruction de la demande réalisée par un pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire finalisée le 28 mars 2025 ;

CONSIDERANT que la prise en charge des activités d'approvisionnement en produits pharmaceutiques des établissements gérés par l'Etablissement Public Départemental Aligre et Marie-Thérèse et composés de l'EHPAD Aligre et Marie-Thérèse (n° finess ET 280000613), du Foyer de Vie (n° finess ET 280505173) et du FAM de LEVES (n° finess ET 280505843), tous situés au 10 rue de Josaphat à LEVES seront désormais assurées par une officine de pharmacie ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La demande de fermeture de la pharmacie à usage intérieur de l'Etablissement Public Départemental Aligre et Marie-Thérèse (n° finess EJ 280000498) sis 10 rue de Josaphat – 28300 LEVES est acceptée.

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} juin 2025, l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n° 30/2007/DDASS en date du 12 mars 2007 modifié par arrêté n° 93/2007/DDASS en date du 3 avril 2007 relatif au transfert de la pharmacie à usage intérieur de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse – 10 rue de Josaphat - 28300 LEVES est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

ARTICLE 4 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 avril 2025

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT